



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	15	<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>	
Présents	12		
Votants	13		
<u>Date de convocation</u>	15/11/2022	<u>Présents</u>	Mmes COURTOIS, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD, TESSIER MM. SAEZ, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, FERRISSE
<u>Date d'affichage</u>	25/11/2022	<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme CHANTREAU, MM. GEAY (pouvoir M. VOISARD), TURBAT
		Formant la majorité des membres en exercice	
		<u>Secrétaire de séance</u>	Mme DOUARD

**Ajout à l'ordre du jour** : le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'ajout à l'ordre du jour de la prise en charge par la commune des frais de déplacement à l'assemblée nationale de 3 conseillères municipales.

### I ADMINISTRATION GENERALE

#### **Délibération N° 2022-11-D1**

##### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2022.

### II- FINANCES

#### **Délibération N° 2022-11-D2**

##### **2. Avenant n°3 au contrat Restoria**

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé les tarifs de prestation de livraison de repas pour les enfants de maternelle et de primaire par la société de restauration RESTORIA.

Les adultes pouvant demander à bénéficier de repas, il a été demandé à la société RESTORIA de faire une offre correspondant à un grammage adulte.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 3 avec la société RESTORIA ajoutant les tarifs de livraison de repas pour les adultes tel que présenté ci-dessous :

	Adultes	
	HT	TTC
Entrée potage	0,288 €	0,304 €
Plat protidique	2,123 €	2,240 €
Accompagnement	0,676 €	0,713 €
Fromage/laitage ou dessert	0,288 €	0,304 €
<b>Total</b>	<b>3,663 €</b>	<b>3,865 €</b>
Pique-nique-salade	3,663 €	3,865 €
Kit Pique-nique	3,663 €	3,865 €
Pique-nique-sandwich	3,823 €	4,034 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat du 19 juillet 2021

### **Délibération N° 2022-11-D3**

#### **3. Tarif vente de bois**

Par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé le prix de vente du stère de bois communal coupé en 1m à prendre sur place comme suit :

- chêne et acacia : 50 €
- frêne, aulne, tilleul : 25 €
- peuplier : 20 €

Il convient d'actualiser ces prix au vu du marché.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- **DE FIXER** comme suit le prix de vente du stère de bois coupé en 1 m à prendre sur place :
  - Chêne et acacia : 60 € par 9 voix pour, 3 abstentions (M. DESVAUX, Mmes TESSIER et SALMON-HUSZTI) et 1 contre (M. SAEZ)
  - Frêne, aulne, tilleul : 35 € par 11 voix pour 2 abstentions (M. DESVAUX et Mme SALMON-HUSZTI)
  - Peuplier : 20 € unanimité

### **Délibération N° 2022-11-D4**

#### **4. Tarif de la cantine : ajout du tarif adulte et personnel municipal**

Par délibération du 20 septembre 2022 la commune a approuvé la grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Cette grille doit être complétée des tarifs pour les repas adulte et personnel communal.

Les derniers tarifs votés pour 2020-2021 étaient de 5,68€ pour un repas d'adulte et 4,27 € pour un repas de personnel communal. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 8 % conformément à l'augmentation appliquée par le prestataire de livraison de repas.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'APPLIQUER** une augmentation de 8% des tarifs adultes et personnel
- **FIXE** comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 :
  - o Repas adulte : 6,13 €
  - o Repas personnel communal : 4,61 €

### III – PERSONNEL

#### ***Délibération N° 2022-11-D5***

##### **5. Renouvellement de la convention d'adhésion au centre de gestion d'Indre et Loire pour médecine préventive**

Par délibération en date du 26 novembre 2019, le Conseil Municipal a renouvelé son adhésion au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. La convention conclue pour une durée de trois ans prend fin le 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion propose de renouveler l'adhésion et de signer une nouvelle convention.

Les missions sont la surveillance médicale des agents et des actions sur le milieu de travail.

Une tarification mixte est appliquée, comprenant une tarification à l'acte pour la réalisation des visites médicales et une cotisation forfaitaire pour la réalisation des actions en milieu du travail.

La visite médicale d'une demi-heure par agent est facturée 80 € net. La collectivité adhérente sera facturée annuellement d'un nombre de créneaux horaires correspondant à 80 % des visites périodiques devant être obligatoirement réalisées, que des visites aient été effectuées ou non pendant ces créneaux.

Les actions en milieu de travail font l'objet d'une cotisation de 0,04 % de la masse salariale (avec un montant minimum de cotisation de 20 €) pour les actions en milieu du travail.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ACCEPTER** de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### IV – BATIMENTS

#### ***Délibération N° 2022-09-D6***

##### **6. Aire de loisirs et de détente de l'Ile : choix du prestataire pour la pose des jeux**

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de détente et de loisirs sur l'Ile, inscrit au CRTE et subventionné par le Conseil départemental au titre du FDSR, la société FSP Collectivités a fait l'offre correspondant le mieux aux attentes de la collectivité pour la pose des jeux conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et 1 abstention (M. DESVAUX):**

- **D'APPROUVER** le devis d'un montant de 15 136 € HT de la société FSP Collectivités pour la pose du mobilier et des jeux à installer sur l'Ile.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces afférentes à ce dossier

#### ***Délibération N° 2022-11-D7***

##### **7. Présentation du plan sobriété énergétique**

###### **Plan de Sobriété Énergétique Communal (PSEC) de SAINT-OUEN-LES-VIGNES**

L'augmentation significative des coûts de l'énergie et son impact sur le budget des collectivités, entre autres, impose une réflexion sur les volumes consommés et sur les modes de gestion des bâtiments et de l'éclairage public.

Sans pouvoir à ce jour fixer un objectif précis (taux ou montant) d'économie sur les dépenses de fourniture d'énergie en gaz et en électricité, les adaptations nécessaires tendent à réduire les consommations et à modifier les comportements des usagers dans une logique de sobriété énergétique.

À ce jour, l'impact a été en partie contenu par les effets du bouclier tarifaire qui plafonnent à 15 % la

hausse du coût du gaz pour les ménages (mesure applicable jusqu'au 1/07/2023) et de l'électricité pour les petites entreprises et les communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, depuis le 1/12/2020, le plafonnement des tarifs réglementés de vente (TRV) gaz n'est pas assuré pour les collectivités. Sauf nouvelle disposition législative, les plus petites collectivités qui emploient moins de 10 salariés et dont les recettes sont inférieures à 2 M € sont éligibles au seul TRV électricité et au plafonnement de 15 %. Les annonces actuelles du Gouvernement laissent espérer un maintien du dispositif pour 2023. Les efforts devront prioritairement se concentrer sur les bâtiments chauffés au gaz.

Pour rappel, la commune a déjà engagé un plan de réduction des consommations d'électricité dans le domaine de l'éclairage public, avec l'adoption en 2021 d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui consiste à changer l'ensemble des systèmes d'éclairage par des ampoules LED. Deux tranches ont déjà été effectuées. D'autre part, la finalisation en 2023 du projet de rénovation énergétique du préfabriqué accueil périscolaire/ALSH/salle de psychomotricité, apportera un gain significatif d'économie d'énergie (76 %) en termes de chauffage, de climatisation et d'éclairage.

En exemplarité et responsabilité, le PSEC intègre plus généralement la démarche de transition écologique (éclairage public, valorisation des bâtiments, eau, biodiversité, mobilités douces et actives, démarche bas-carbone...), en partie engagée par la collectivité.

Enfin, ce plan a également pour objectif de réduire cet hiver les risques de coupures temporaires sur le réseau électrique.

Considérant l'avis de la commission bâtiments/voirie du 17 novembre 2022, il est proposé les mesures suivantes :

#### **Bâtiments publics :**

- Cantine : constat d'une consommation importante sur le poste chauffage (système de chauffage au sol énergivore). Installation d'un compteur différencié. Engagement d'un investissement sur le budget 2023 pour l'installation d'une pompe à chaleur.
- École : le chauffage de la cantine et de l'école fonctionne sur deux réseaux de chaleur selon un mix énergétique gaz/électricité (gaz pour l'école à l'exception de deux radiateurs dans la classe maternelle et électricité pour la cantine).
  - 1) Pose de deux sondes d'ambiance sur les deux réseaux de chauffage est/ouest.
  - 2) Mise en place de têtes thermostatiques sur les radiateurs des classes avec affichage de la température.
  - 3) isolation thermique des combles de la classe maternelle.
- École et accueil périscolaire/ALSH : installation de mousseurs sur l'ensemble des robinets.
- Foyer rural : revoir les critères de mise à disposition du foyer aux associations locales et adapter l'occupation en fonction des activités et du nombre d'occupants. Réorientation possible sur des salles moins volumineuses. Formation des utilisateurs pour actionner l'horloge de programmation (chauffage avec passage en jour/nuite – variation température + ou – 3°).
- **Température intérieure des bâtiments publics** (mairie, foyer rural, école, cantine) **limitée à 19°.**
- **Éclairage-public** :
  - **Horaires d'éclairage** : **nouvelle programmation avec allumage à 7 h 00** (au lieu de 6 h 30 actuellement) **et extinction à 21 h 00** (au lieu de 22 h 00 actuellement). Il a été tenu compte des horaires des collégiens et lycéens pour se rendre le matin aux différents arrêts de transports scolaires.

- **Illuminations de Noël** : L'ambiance des fêtes de fin d'années est marquée par l'illumination du centre-bourg. Il est souhaité de conserver ce caractère festif en limitant cependant l'éclairage des décorations électriques (toutes équipées d'ampoules LED) sur la même amplitude que l'éclairage public et sur une période plus réduite que les années précédentes. **Illuminations du 12 décembre 2022 au 12 janvier 2023.**
- Étude avec le prestataire d'entretien du réseau pour limiter le nombre de points lumineux sur les axes rue Jean-Antoine Genty et rue Jules Gautier (éclairage d'un réverbère sur deux).
- **Suivi des consommations et de l'application du présent PSEC :**
  - Nomination d'un référent sobriété énergétique.
  - Mise en place d'une ronde technique tous les vendredis.
- **Écogestes :**
  - Formation des personnels communaux.
  - Information des usagers associatifs et des équipes éducatives pour une implication maximale dans l'application du PSEC.
  - Aération des locaux scolaires et périscolaires : rappel de l'utilisation des capteurs CO2 et adaptation des temps d'aération naturelle.
  - Mise en place d'étiquettes nudges favorisant le changement des comportements vers des écogestes
- **Divers :**
  - Réflexion sur la récupération des eaux pluviales.
  - Réflexion sur une gestion différenciée des espaces publics extérieurs (cimetière, site des étangs, espaces verts, trottoirs...) pour application dès le printemps 2023.
  - Mobilités actives : l'acquisition d'un triporteur électrique pour les services techniques n'est pas retenue pour l'instant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **D'ADOPTER** le Plan de Sobriété Énergétique Communal (PSEC) tel que présenté
- **DE L'APPLIQUER** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### ***Délibération N° 2022-11-D8***

#### **8. Prise en charge par la commune des frais de déplacement à l'assemblée nationale de 3 conseillères municipales**

3 conseillères municipales ont répondu favorablement à l'invitation de Monsieur le Député Daniel LABARONNE de visiter l'Assemblée Nationale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **DE REMBOURSER** les frais de déplacement à l'Assemblée Nationale le 23 novembre 2022 des conseillères municipales inscrites à la visite de celle-ci.
- **D'EFFECTUER** le remboursement par virement bancaire à l'ordre de chacune d'elle sur présentation du titre de transport dont elles ont avancé le paiement.

## IV - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Objet	Décision	Coût TTC	Date
2022/007	Mise en place des formations préalables à la délivrance de l'autorisation de conduite du tracteur 100 ch de la commune et du camion nacelle	BR CODE (Pernay) BLEU BLANC (Amboise)	1 464 € formation nacelle (4 agents) 732 € formation tracteur (2 agents) 229,88 € location nacelle Refacturation de 4230,47 €/commune pour formation nacelle	17/10/2022
2022/008	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 3-menuiseries extérieures mixtes PVC/ALU, métallerie	FERRAND (Saint-Georges-Cher)	36 836 €	15/11/2022
2022/009	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 4- plâtrerie - doublages - isolation - menuiseries int. bois	CDS PLATRERIE (Nazelles-Négron)	36 655,74 €	15/11/2022
2022/010	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 5- revêtements de sols-faïence	DORDOIGNE (Montlouis-Sur-Loire)	3 875,84 €	15/11/2022
2022/011	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 6- peinture	SPB (Vineuil)	10 233,10 €	15/11/2022
2022/012	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 7- Plomberie-sanitaires	VMB (Civray-De-Touraine)	6 040,80 €	15/11/2022
2022/013	Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école publique - lot 8- électricité-chauffage-ventilation	BERDOT (Chambourg-Sur-Indre)	21 600,78 €	15/11/2022
2022/014	Portant sur la constitution de provision pour créances douteuses et virement de crédits n°2	Provision de 260 € au 6817 et VC 2	260 €	21/11/2022

## V - QUESTIONS DIVERSES

- Lecture de la demande d'un collectif de particuliers en recherche d'un bien sur la commune pour y s'y établir. Monsieur le Maire va leur répondre par courriel.
- Ecole de musique de Limeray : présentation de la situation financière et débat sur les écarts de subventions entre les différentes écoles. La subvention de la CCVA à l'école de musique de Limeray n'a pas évolué au prorata du nombre d'élève accueilli. 7 élèves de l'école de musique de Limeray sont Audoniens. La commune est appelée à relayer cette situation auprès de la CCVA qui possède la compétence facultative « école de musique ».
- Commission cimetièrè :
  - o Reprises de concession : 2 tombes à mettre en sécurité, 14 à entretenir. Le conseil municipal sera amené à délibérer sur l'ouverture d'une procédure de reprise.
  - o Consultation pour la fourniture et pose de caves-urne et colombarium en 2023. Le FDSR pourrait être sollicité pour cette dépense.
  - o Création de 2 groupes de travail :
    - Valorisation du monument militaire et tombes d'ancien combattants
    - Règlement du cimetière
- Le goûter des aînés se déroulera le 20 janvier au foyer rural. Cette année la distinction sera faite entre les personnes présentes au goûter des autres ne pouvant participer : seuls ces derniers bénéficieront d'un colis de Noël.
- Budget participatif du Département : rappel du projet de jardin participatif porté par l'association des parents d'élèves de Saint-Ouen-les-Vignes. 15 projets sont présentés sur le canton d'Amboise. Le vote est possible jusqu'au 30 novembre
- Agenda
  - o 29/11 et 7/12 : groupe de travail CCVA sur le devenir de la compétence voirie
  - o 01/12 journée thématique Vélo à Blois.
  - o 8/12 Conseil communautaire
  - o 13/12 commission générale sur les compétences communautaires
  - o 16/12 : séminaire sur le pacte financier et fiscal avec la CCVA
  - o 14/01/2023 Cérémonie des vœux
  - o 20/01/2023 Goûter des aînés

Levée de séance à 23h20

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

## DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2022-11-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022	Unanimité
2022-11-D2	Avenant n°3 au contrat Restoria	Unanimité
2022-11-D3	Fixation des tarifs de vente de bois	- Chêne et acacia : 60 € par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 contre - Frêne, aulne, tilleul : 35 € par 11 voix pour 2 abstentions - Peuplier : 20 € à l'unanimité
2022-11-D4	Tarif de la cantine : ajout du tarif adulte et personnel communal	Unanimité
2022-11-D5	Renouvellement de la convention d'adhésion au centre de gestion d'Indre et Loire pour médecine préventive	Unanimité
2022-11-D6	Aire de loisirs et de détente de l'Ile : choix du prestataire pour la pose des jeux	12 pour et 1 abstention
2022-11-D7	Présentation du plan de sobriété énergétique	Unanimité
2022-11-D8	Prise en charge par la commune des frais de déplacement à l'assemblée nationale de 3 conseillères municipales	Unanimité

Fonction	NOM Prénom	Signature
Maire	M. DENIAU Philippe	
Secrétaire de séance	Mme DOUARD Marie-Agnès	